



Règlement Etang 2026.

Licences

Les licences sont uniquement disponibles sur notre site internet.

www.apbiesme.be .

Celles-ci sont valables du 1er avril au 31 mars.

Nous autorisons la pêche au coup, aux carnassiers et à la carpe.

L'étang sera en total No-Kill.

Prix

Licences annuelle	60 euros .
Licences annuelle étang et rivière	80 euros.
Licences étang journalière	10 euros.

Règlementation Générale.

1. Remise obligatoire de toute espèce de poissons.
2. Épuisette et tapis de réception obligatoires pour la pêche de la carpe et carnassiers.
3. Bourriche interdite (sauf évènements)
4. Maximum deux lignes à mains.
5. Hameçons : sans ardillon ou ardillon écrasé, obligatoire pour faciliter la remise à l'eau.
6. Horaire : Pêche autorisée uniquement entre le lever et le coucher du soleil.

7. Comportement : Le calme est exigé. La propreté des lieux est à respecter (déchets à ramener chez soi)
8. Amorçage : Autorisé avec modération.
9. Interdiction de baignade et navigation.
10. Interdiction d'allumer du feu au sol.
11. Interdiction de pêcher en pénétrant dans l'eau.
12. Pêche au vif interdite.

Garde de pêche.

Les gardes-pêche sont habilités à contrôler les lignes, le matériel etc
...

Numero de contact .

Costenaro Sylvain 0476/25.70.73

Daems Christophe 0476/93.86.98

Dellisse Cedric 0477/32.72.62